



Trafic international

Bulletin mensuel

AFGHANISTAN: LE DÉFI DE L'OPIUM

Le 16 janvier 2002, le gouvernement de transition afghan a annoncé que la culture du pavot et le trafic et l'usage de l'opium étaient interdits et demandé aux autorités provinciales de faire appliquer cette mesure avec vigueur¹. Cette décision fait suite au constat que le pavot avait été de nouveau semé sur une échelle importante en octobre et novembre 2001. Elle a été prise à la suite de pressions exercées en particulier par le représentant du PNUCID à Islamabad, Bernard Frahi². Sera-t-elle suivie d'effet comme l'avait été le décret des taliban³? Les deux grandes régions de culture, l'Helmand et le Nangahar, sont peuplées de tribus pachtounes hostiles au gouvernement de transition, très majoritairement composé, des autres groupes ethniques, principalement les Tadjik, qui forment l'Alliance du nord.

En dehors de cet élément ethnico-militaire, les échecs des projets alternatifs depuis une dizaine d'années ont nourri le scepticisme des paysans à l'égard de la possibilité de substituer l'économie de la drogue. Seule une aide substantielle et la prise en compte des raisons complexes qu'ont les membres des tribus pachtounes de cultiver le pavot, pourraient laisser espérer un recul durable de l'économie de la drogue.

La politique du PNUCID (1996-2000) ⁴

Quasi simultanément avec le retrait des Russes de l'Afghanistan en 1989, le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) mettait en place un ambitieux programme de développement, l'ADCRP5. Il visait à réduire les superficies de cultures du pavot dont la production dépassait déjà 1 000 t d'opium et surtout de faire face au retour dans le pays des réfugiés qui pouvaient être tentés d'avoir recours à cette culture illicite pour reconstruire leur économie. Ce programme qui devait se prolonger jusqu'au mois mars 1996 bénéficiait d'un financement de 9,2 millions de dollars. Il se compo-

sait de plus de 200 projets (agriculture, élevage, santé, éducation, adduction d'eau, travaux d'infrastructure, etc.) dispersés dans les plus importantes provinces productrices : Badakhshan, Helmand, Kunar, Nangahar et Kandahar. Une quarantaine d'organisations non-gouvernementales, afghanes et étrangères, était chargées de mettre en place ces projets en collaboration avec les communautés villageoises. Le Programme stipulait que les autorités de chaque village bénéficiaire devaient signer une « clause pavot » impliquant un engagement à ne plus cultiver cette plante.

Les évaluations postérieures du programme ont estimé que la « clause pavot » a eu des effets pervers : d'abord en provoquant des tensions entre les communautés et les organisations de développement ; ensuite en poussant les communautés qui ne produisaient pas d'opium jusque-là, à menacer de le faire pour attirer l'aide de la communauté internationale. D'un point de vue plus global, il est estimé que si « ce programme a eu un rôle important dans la reconstruction de l'Afghanistan, son impact sur la réduction des cultures de pavot a été marginal » ⁶. La première enquête

de terrain menée par le PNUCID montrait que la production dépassait 3 000 t en 1994. Faute de fonds alloués par les pays donateurs du PNUCID, il a été mis fin au programme avant son terme.

En mars 1997, a été lancé, toujours par l'organisation onusienne, un « Programme pilote » dont un des quatre volets (C28) concernait la réduction des cultures de pavot. Pour éviter la dispersion du projet précédent, il se concentrait sur quatre districts seulement, dont trois (Ghoraz, Khakrez et Maiwand) étaient situés dans la province de Kandahar et le quatrième dans celui de Shinwar, à l'est du pays, un des « berceaux » de la culture du pavot en Afghanistan. Les paysans s'étaient engagés à éliminer le pavot au bout de quatre ans. Selon les évaluations du PNUCID, en prenant pour base la production de 1998, en 2000, la réduction était de 5 % à

1. Durant deux décennies de guerre (1980-2000), les productions d'opium en Afghanistan sont passées de moins de 200 tonnes en 1979 à 4 500 t en 1999 pour retomber, surtout du fait de mauvaises conditions climatiques, à 3 200 t en 2 000. L'interdiction de semer à l'automne 2000, prononcée par Mollah Omar en juillet de la même année, accompagnée des effets de la sécheresse, a abouti à un effondrement de la production en 2001 : 180 hectares environ et 5 t d'opium dans les zones contrôlées par les taliban et 6 350 tonnes et 180 t dans les zones occupées par des commandants de l'Alliance du Nord.

2. « Le pavot à nouveau criminalisé en Afghanistan », Libération du 17 janvier 2002, p. 9.

3. Le succès des taliban tient à plusieurs facteurs : l'existence d'une troisième année consécutive de sécheresse ; l'intense campagne qu'ils ont menée dans les tribus sur le thème « la sécheresse qui vous accable est un châtiment d'Allah pour vous punir d'avoir cultivé le pavot » ; l'existence de réserves d'opium chez les paysans du fait des deux récoltes record précédentes ; enfin le fait que les taliban ont donné de l'argent à la belliqueuse tribu des Shinwari qui est traditionnellement le leader des producteurs d'opium, pour qu'elle ne prenne pas la tête de la contestation.

4. Les développements qui suivent s'appuient sur deux articles anonymes d'un expert « Alternative Development in Afghanistan : The Failure of Quid Pro Quo », août 2001, 18 p et « The Economic Superiority of Illicit Drug Production : Myth and Reality. Opium Poppy Cultivation in Afghanistan ». Août 2001.

5. Afghanistan Drug Control and Rural Rehabilitation Programme, 1989-1996.

6. « The Economic Superiority... », p. 4

Shinwar, 49 % à Ghorak, 60 % à Maiwand et 61 % à Khakrez. Mais le rapport du PNUCID concluait que la diminution observée dans les districts de Kandahar devait être attribuée à la sécheresse et non aux effets du programme. Un autre projet de développement mené dans l'Helmand par une ONG des États-Unis, *Mercy Corp International*, financée par son gouvernement, n'a pas eu plus de succès : en dépit des engagements signés par la population, les superficies de culture ont augmenté en 1999 provoquant le retrait de MCI.

Le rôle du pavot dans l'économie paysanne

Pour l'expert qui s'est penché sur les raisons de cet échec, il tient d'abord à la non prise en compte de la complexité et de la diversité des relations entre la culture du pavot et l'économie familiale des paysans⁷. Il observe d'abord que même en 1999, année de production record avec 4 500 t, seuls 2,6 % des terres arables de l'Afghanistan étaient consacrés à la production d'opium. D'autre part, l'intensité des cultures de pavot diffère de manière considérable dans le même district. Par exemple dans celui de Achin, de la province du Nangahar, où la taille moyenne des propriétés se situe au-dessous de 0,5 ha, 65 % de la superficie cultivable est emblavée en pavot alors que dans le district de Surkhrod, situé dans la même province, moins densément peuplé, où les fermiers sont beaucoup moins pauvres et où la productivité du pavot est plus élevée, seule 10 % de la superficie est consacrée au pavot. De même dans l'Helmand, les cultures sont plus importantes dans les districts du nord où les paysans possèdent des terres plus réduites and où l'accès à l'eau et au marché est problématique. D'une façon générale, sur une même exploitation, la monoculture du pavot est exceptionnelle et dépasse rarement 70 % des terres arables. Même dans les villages où on se livre à une culture intensive de cette plante, certains paysans ne la sèment pas. Toutes ces observations empiriques suggèrent que la culture du pavot dépend en grande partie de facteurs locaux et

qu'elle n'offre pas la même rentabilité pour tous les producteurs.

Selon une étude menée par une ONG française de développement dans un district du Nangahar, s'il est incontestable que la culture du pavot rapporte davantage que toute autre production, la plus value obtenue par hectare par rapport à une production légale comme le blé n'est que trois fois plus élevée dans le cas de terre non irriguée et de six fois plus dans le cas de terres irriguées. D'autre part des fluctuations assez importantes existent entre les prix payés aux producteurs par les collecteurs d'opium travaillant pour les trafiquants. Au moment de la récolte de 1997, l'opium humide (qui perd environ 30 % de son poids en séchant) était payé 30 dollars le kilo aux producteurs dans l'Helmand et le Kandahar, 40 dollars dans le Nangahar et 65 dollars dans le Badakhshan. Les paysans les plus pauvres, qui vendent leur récolte deux ou trois mois à l'avance, sont payés 20 % à 30 % moins cher. Mais ceux qui peuvent attendre deux ou trois mois après la récolte peuvent espérer multiplier par deux les prix payés bord-champ, c'est-à-dire, en tenant compte de la perte en poids de l'opium, un gain d'environ 20 %.

Mais outre le prix payé au producteur, d'autres éléments poussent le producteur à cultiver le pavot. Traditionnellement le prix de location d'une terre par des propriétaires terriens à des métayers était calculé en fonction de sa productivité en blé, ce qui laissait à ces derniers le choix des cultures auxquelles ils se livraient. Aujourd'hui, dans l'est du pays, la tendance est d'évaluer le prix de la terre en fonction de la quantité d'opium qu'elle peut produire, ce qui ne laisse guère d'autres choix aux locataires que de cultiver le pavot. Le propriétaire fournit également à son métayer l'eau, les semences, les bœufs ou le tracteur. Le métayer, pour sa force de travail (qui représente, du fait de son coût élevé, 90 % de l'investissement), reçoit un tiers du prix de la récolte dans le sud et la moitié dans l'est. C'est bien entendu le propriétaire qui, pour une participation de 10 % à l'investissement global dans la production, tire l'avantage le plus substantiel d'un tel arrangement.

Souvent aussi, l'argent tiré de l'opium permet aux paysans de se livrer à des cultures d'autres denrées agricoles. Des enquêtes de terrain menées en 1999 dans l'Helmand montrent que 50 % des terres faisant l'objet d'un accord pour un partage de la récolte, étaient cultivées en pavot et 23 % en blé.

Un autre des avantages de la production d'opium par les paysans c'est qu'elle donne accès au crédit, ce qui n'est généralement pas le cas pour les productions licites. Et ceci sous deux formes : les commerçants vendent des biens à crédit aux paysans qui seront payés au moment de la récolte sous forme d'opium. Surtout, à travers le système connu comme *salam*, les collecteurs d'opium achètent à l'avance (parfois jusqu'à deux ans) la récolte. Dans ce cas, cette dernière est payée à la moitié de sa valeur. Cela permet notamment aux paysans d'acheter de la nourriture durant l'hiver. Ce système peut se révéler désastreux pour le paysan dans le cas où ses cultures de pavot sont frappées par les intempéries comme cela a été le cas dans l'Helmand durant la saison agricole 1997-1998 où elle n'a été que la moitié ou le quart de ce qui était attendu. Dans ce cas le paysan doit acheter de l'opium pour payer sa dette en nature, s'endetter davantage, vendre ses terres ou s'enfuir au Pakistan.

Pour ceux qui avaient vendu leur récolte un an ou deux ans à l'avance, l'interdiction de Mollah Omar a été une catastrophe. Ceux qui n'ont pas eu à vendre leur terre étaient, à l'automne 2001, dans l'obligation de cultiver le pavot, pour payer (ou amortir) leur dette. Il est en outre beaucoup plus facile d'interdire de semer en automne (comme l'avaient fait les taliban) que de détruire les plantations, comme se serait le cas dans les prochains mois si le gouvernement mettait ses menaces à exécution, une fois qu'elles sont sorties de terre. Car, dans ce cas, le paysan a sous les yeux le fruit de ses efforts et une possibilité très concrète de gagner de l'argent. Enfin, la prise

7. Cet aspect de la question est envisagé dans un autre article du même auteur « The Economic Superiority of Illicit Drug Production : Myth and Reality. Opium Poppy Cultivation in Afghanistan », août 2001, 16 p.

en compte de la complexité des raisons, évoquées plus haut, qu'ont les paysans de cultiver le pavot, implique des initiatives qui ne sont guère réalistes dans la situation actuelle de l'Afghanistan. D'abord la mise en place d'une politique de crédits aux plus démunis. Ensuite comme ce sont ceux qui possèdent le moins de terre qui se livrent aux productions illicites sur des terres

louées au plus riches, une réforme agraire serait un élément important de la lutte anti-pavot. Or, précisément, c'est la tentative faite par le gouvernement communiste de distribuer les terres, certes de façon brutale et maladroite, qui a provoqué le soulèvement des tribus il y a une douzaine d'années.

Alain Labrousse ■

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: plaque tournante du trafic et du blanchiment

Selon le rapport annuel du Département d'État américain, environ 1,5 tonne de cocaïne et 2 tonnes de marijuana sont acheminées chaque mois, à partir de Saint-Domingue, directement aux États-Unis ou via Porto Rico après avoir emprunté le canal de Mona. Durant l'année 2001, près de deux tonnes de cocaïne (1,3 t en 2000) ont été saisies dans le pays, en grande partie grâce à l'appui et la vigilance des États-Unis, 26 kilogrammes d'héroïne (23,3 kg en 2000) et 5, kg de crack (7,8 kg en 2000).

Une partie importante de ces drogues a préalablement transité par l'autre pays de l'île, Haïti. La République Dominicaine est en outre un important centre de blanchiment, non seulement pour les mafias latino-américaines de la drogue, mais pour les organisations criminelles internationales. Au milieu de l'année 2001, la nouvelle loi anti-blanchiment était toujours bloquée au niveau du sénat. Il est vrai que le nouveau gouvernement dirigé par Hipólito Mejía, qui a pris ses fonctions en août 2000, un an plus tard était déjà en passe de battre tous les records en matière de corruption liée aux drogues, en particulier au niveau du blanchiment.

Criminalité internationale et blanchiment

Une partie du profit des trafics réalisés aux États-Unis où vivent un million de Dominicains (parmi lesquels des dealers, qui contrôlent une partie importante de la distribution de crack), à New York, Boston et Chicago, est renvoyée au pays pour y être blanchie. Le PNUCID estime que 100 millions de dollars sont ainsi rapatriés chaque mois, dont une partie en cash, notamment grâce

au trafic de voitures d'occasion. Les casinos, dont les ouvertures se multiplient, sont également un moyen de blanchir l'argent. On peut même faire des mises via Internet grâce à des cartes de crédit. Un autre des moyens pour blanchir l'argent est fourni par l'existence de 31 zones franches dans le pays dont chacune n'est contrôlée que par un seul douanier.

Des représentants du crime organisé corse viendraient également blanchir de l'argent provenant du racket qu'ils exercent sur les casinos français. Les triades chinoises, depuis la rétrocession de Hong Kong à la Chine, manifestent un vif intérêt pour Saint-Domingue comme pour d'autres îles de la région. Leurs objectifs ont été favorisés par l'attitude de certains ministres qui ont suggéré d'accorder automatiquement la nationalité aux investisseurs d'origine asiatique. L'argent sale est investi dans la construction de centres commerciaux, l'hôtellerie et le tourisme, la promotion et le contrôle de vedettes de la chanson, et dans l'achat de groupes bancaires. Il arrive, cependant, que des trafiquants locaux manquent de liquide. C'est pour quoi, au début de l'année 1999,

certains d'entre eux, ont attaqué des banques pour payer une livraison. Il semble également, selon des sources policières occidentales, qu'un parti politique important ait tenté de financer les dépenses de la dernière campagne législative en tentant de faire passer 500 kg de cocaïne aux États-Unis. Dans un tel contexte, les deux millions de dollars saisis en 1999 auxquels se sont ajoutés 33 véhicules et 33 résidences ou entreprises, apparaissent comme dérisoires en regard des intérêts en jeu. Mais la situation a encore considérablement empiré avec le nouveau gouvernement entré en fonction en août 2000.

De nombreuses informations publiées dans la presse locale et aux États-Unis ont révélé que la campagne électorale de la nouvelle administration a reçu des fonds de la part des narco-trafiquants. Parmi eux, Martires Paulino (extradé depuis aux États-Unis); Edmon Elias, le président de l'Association des casinos; Hautey De Camps, le président du Parti révolutionnaire dominicain (PRD) au pouvoir ainsi que Guido Gomez Mazara, le conseiller du président en matière judiciaire, sont les plus souvent mentionnés pour leurs liens avec les trafiquants. À la fin du printemps 2001, alors que la Direction nationale pour le contrôle des drogues (DNCD) était en train de préparer, sur la base d'informations préparées par la DEA, l'arrestation d'un important trafiquant (homme d'affaires important dans la zone franche du nord de la ville de Santiago) son chef, le général Lachapelle Suero, a reçu un coup de téléphone de Gomez Mazara. Ce dernier lui ordonna d'annuler toute l'opération car il connaissait la personne et était sûr qu'il ne pouvait être un trafiquant.

À la même époque Hautey De Camps, était impliqué dans des affaires de trafic de drogues à la fois aux États-Unis et aux îles Turk et Caicos, dont les fonds avaient été utilisés dans la campagne électorale de son parti. Selon la presse américaine, les bureaux du PRD aux États-Unis auraient été eux-mêmes utilisés pour blanchir de l'argent de la drogue. Quant aux blocages qui freinent l'adoption de la loi anti-blanchiment, ils sont attribués à

Edmon Elias, le président de l'Association des casinos dominicains qui a contribué au financement de la campagne électorale du nouveau président.

Le directeur de l'Unité d'investigation financière de la DNCD a été renvoyé pour corruption en 2001. Celle-ci est particulièrement répandue au niveau des sections locales de la

DNCD dont de nombreux membres sont liés à des trafiquants notoires. Certains d'entre eux ont été dénoncés par les autorités municipales, sans aucun résultat. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que tandis que les saisies de propriétés et de maisons de trafiquants s'étaient élevées à 83 durant la période 1997-2000, en 2001, seule une

maison et un appartement ont été confisqués au cours des six premiers mois de l'année. En outre, 300 véhicules saisis par la précédente administration, s'étaient tout simplement évaporés.

Alain Labrousse ■

> DERNIÈRE NOUVELLES

COLOMBIE: saisies en mer et sur terre

Le 12 février, la marine de guerre colombienne, avec l'aide des garde côtes US, a saisi un chargement de plus de 10 tonnes de cocaïne sur un cargo qui avait quitté le port de Buenaventura sur la côte Pacifique et se rendait aux États-Unis. La drogue avait été chargée au large à partir de go fast. Il s'agissait de la quatrième saisie en haute mer en moins de deux semaines : 1,5 t dans le golfe de Morrosquillo ; 1,5 t sur les côtes pacifiques du Panama sur un go fast de 10 m équipé de 4 moteurs de 200 CV et transportant près 10 000 litres de carburant et 1,7 t au Venezuela à bord d'un bateau de pêche, à proximité de la péninsule de Paria (est du pays).

Ces différentes saisies traduisent à la fois, une réorientation du trafic (les contrôles sur le fret dans les ports⁸, notamment aux États-Unis, ayant été renforcés dans le contexte de lutte contre le terrorisme) et une plus grande efficacité des services répressifs en mer (équipés notam-

ment en Colombie d'hélicoptères très adaptés pour les intervenir contre les go fast) ainsi que le renforcement de la coopération en mer en application des accords maritimes internationaux. L'augmentation de la production d'opium en Colombie⁹ en 2001, se traduit par

celle des saisies d'héroïne, notamment sur le territoire du Venezuela : 14 kg le 14 janvier, 10 kg le 9 février et 21,5 kg le 13 février. Cette drogue était chaque fois transportée par le gang des *Textileros* (transporteurs de textiles) ainsi surnommé parce qu'il dissimule l'héroïne dans des lots de vêtements pour l'introduire au Venezuela afin de l'exporter ensuite par voie aérienne aux États-Unis.

**Presse colombienne
et attaché des douanes
à l'ambassade de France ■**

8. Sur le renforcement des contrôles dans les ports colombiens, voir DIT n°

9. DIT n° 11

Droque Traffic International (DTI) se situe dans le champ de la « géopolitique de l'offre » tel qu'il est envisagé par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'OFDT, dans un proche avenir, devra en effet alimenter l'OEDT d'informations et d'analyses sur ce thème. DTI se penche donc de façon prioritaire sur les réseaux alimentant l'Europe et la France ; sur les politiques des pays européens ainsi que les sur les pays bénéficiant de la coopération de la France dans le domaine des drogues. Les sources d'information sont officielles (gouvernements, PNUCID/ODDCP, OICS, Interpol, etc.) ou proviennent de « correspon-

dants » de terrain (chercheurs, membres d'ONG, journalistes, etc.). Bien que les articles soient publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, ils font l'objet préalablement de vérifications auprès de spécialistes, de recoupements, etc. En dépit de ces garanties, il est clair que « la géopolitique de l'offre » s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et ne peut reposer (sauf en ce qui concerne les saisies ou les arrestations par exemple) sur les mêmes critères que les autres publications de l'OFDT. D'où l'inclusion d'une rubrique « mise au point » incluant d'éventuelles rectifications ou commentaires.

Rédacteur en chef: Alain Labrousse/Assistant du rédacteur en chef: Hassan Berber
Directeur de publication: Jean-Michel Costes
Création graphique et mise en page: Frédérique Million

Ce bulletin paraît tous les mois, une fois par trimestre sur support papier et deux fois sur trois comme bulletin électronique.

OFDT - 105 rue la Fayette - 75010 - Paris
Tél: 01 53 20 16 16
Fax: 01 53 20 16 00
E-mail: ofdt@ofdt.fr
Site web: www.drogues.gouv.fr

Prochaine parution: 6 avril 2002
Contributions: date limite 26 mars 2002

Annexes - DTI n° 14

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS (OICS)

Compte-rendu du RAPPORT 2001

L'OICS est un organe des Nations unies créé par traité, qui est chargé de surveiller l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'organe se compose de 13 membres : 3 sont désignés par l'Organisation mondiale de la Santé et 10 élus par les membres du Conseil économique et social (ECOSOC) à partir d'une liste de personnes désignées par les gouvernements. Cependant ils siègent à titre personnel et non en qualité de représentant de leur pays.

Le rapport annuel de l'OICS a plusieurs objectifs : présenter la situation mondiale dans le domaine des drogues illicites ; dresser le bilan de la disponibilité des substances « sous contrôle », c'est-à-dire destinées à l'industrie pharmaceutique (l'opium par exemple) et surtout se pencher sur la façon dont les États respectent les engagements qu'ils ont pris en signant les conventions internationales sur les stupéfiants.

Nous l'avions noté pour le rapport 2000¹ : bien qu'élaboré par une instance qui proclame son indépendance, le rapport reflétait des positions proches de celles des États-Unis. Par exemple, en critiquant la politique « de réduction des risques » d'un certain nombre de pays et en appuyant très vivement le Plan Colombie, pourtant rejeté par l'Union européenne et la plupart des pays latino-américains. Le rapport 2001 apparaît comme plus objectif, en réservant ses foudres aux pays tentés de dépénaliser le cannabis, position qui va effectivement contre les traités qu'ils ont signés. Mais, pas plus que les précédents, il ne fait preuve de rigueur envers des pays dont les gouvernements tolèrent ouvertement ou tirent profit de la production et/ou du trafic des drogues.

Les défis en matière de répression antidrogue à l'ère de la mondialisation et des nouvelles technologies

Chaque année, un thème jugé important fait l'objet d'un traitement approfondi. Dans le rapport sur l'année 2000, il s'agissait de « La surconsommation des substances pharmaceutiques placées sous contrôle international ». Dans le rapport sur l'année 2001, l'OICS se penche sur l'utilisation des nouvelles technologies par les trafiquants qui font l'objet de très intéressants développements.

Le rapport part du constat que « La mondialisation et les nouvelles technologies des communications ont apporté à la société d'innombrables avantages, sur le plan économique, éducatif et culturel ». Mais c'est pour aussitôt signaler les effets pervers de ces « progrès » : atteintes aux identités culturelles ; atomisation politique et sociale ; foyers de marginalisation et de pauvreté grandissantes. Ces dysfonctionnements sont mis à profit par les trafiquants d'abord pour développer de nouveaux marchés parmi les populations précaires. Ensuite, pour dissimuler les drogues et les précurseurs chimiques

parmi les marchandises dont le commerce ne cesse de se développer et blanchir les profits qu'ils en tirent.

Mais au-delà de ces phénomènes, somme toute assez connus, le rapport se penche plus particulièrement sur « l'utilisation détournée des nouvelles technologies » qui font l'objet de développements autour de la notion de cybercriminalité. Les nouvelles technologies sont utilisées par les trafiquants avec plusieurs objectifs :

- Améliorer la distribution de leurs produits, par exemple en utilisant des messages codés ; des cartes téléphoniques pré-payées, des fréquences radio à large bande, des forums de discussion sur Internet à accès très limité ; en recourant au chiffrement des données ; à la téléphonie par satellite ; à des téléphones mobiles « clonés » (ainsi baptisés lorsque les codes d'identification fournis aux utilisateurs légitimes sont interceptés et programmés sur les téléphones utilisés par les trafiquants). La République tchèque signale par exemple que des ventes et des achats de drogues illicites sont conclus en ligne dans des cybercafés ou par téléphone mobile. Aux Pays-Bas des sociétés utilisent Internet pour vendre des semences et des dérivés du cannabis. Les autorités du Royaume Uni ont identifié dans le monde plus de 1 000 sites proposant la vente de drogues. À la suite d'une opération conjointe, les services anti-drogues des États-Unis et de la Colombie ont démantelé un réseau qui communiquait par Internet et avait fait circuler des centaines de tonnes de cocaïne pendant des années avant d'être repéré.

- Développer la production de drogues synthétiques dont les recettes sont désormais disponibles pour

1. Supplément de Drogue Trafic International n° 3, avril 2001.

quiconque possède un ordinateur et qui font l'objet d'une intense publicité.

■ Se protéger en programmant leur ordinateur de manière à détecter toute tentative d'intrusion et à y répondre par des techniques de contre-attaque visant à endommager les systèmes de ceux qui enquêtent.

■ Blanchir des capitaux grâce à des virements électroniques. Ainsi, la police des stupéfiants de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) signale l'accroissement de ce type d'opérations et la Chine informe que des trafiquants avaient pénétré la base de données des douanes. Le rapport cite le Groupe d'action financière internationale (GAFI) qui mentionne les facteurs favorisant le blanchiment : facilité d'accès, dépersonnalisation des contacts entre le client et l'établissement bancaire et rapidité des transactions électroniques.

■ Blanchir des capitaux grâce aux « casinos virtuels » qui sont devenus une activité florissante qui n'est soumise à aucune réglementation. En mars 2001, on a recensé 12 000 liens Internet conduisant à plus de 2000 « casinos virtuels ».

Toutes ces activités des trafiquants sont d'autant plus efficaces « qu'il ne fait aucun doute que les services de détection et de répression n'ont pas tiré parti des nouvelles technologies aussi promptement que les criminels » et qu'on est confronté à « l'absence de législation globale concernant les infractions commises dans un environnement électronique ». Ces constatations sont suivies d'un certain nombre de recommandations pour faire face aux menaces.

Fonctionnement du système international des drogues

Cette section distribue les bons et les mauvais points aux différents États. Ainsi le rapport fait d'abord le bilan des adhésions aux différentes conventions (1961, 1971, 1988, protocole de 1972). Une trentaine d'États n'ont toujours pas adhéré à la Convention de 1988. Au premier novembre 2001, 161 États ou territoires sur 209, avaient communiqué des statistiques sur les stupéfiants pour l'année 2000. On est surpris de

voir épinglés pour avoir présenté leur rapport annuel avec « beaucoup de retard » l'Inde, le Japon et l'Australie.

Au rang des bons élèves l'Égypte dont les autorités ont stoppé en 2001 la fabrication de préparation contre la toux contenant de la codéine pour en limiter le détournement et l'abus. Ce qui n'est pas le cas de l'Iran et du Canada qui font état de production détournée vers les circuits parallèles.

Pour ce qui est des précurseurs chimiques, des actions d'envergure auxquelles ont participé la plupart des pays concernés par leur production, ont été mises en place et ont obtenu des résultats sensibles : « Opération purple » pour le permanganate de potassium (servant à la fabrication de cocaïne) et « Opération Topaz » pour l'anhydride acétique (servant à la fabrication d'héroïne).

Traitant des opiacés, le rapport donne un satisfecit à l'Azerbaïdjan et au Pakistan qui ont pris des mesures contre le commerce de graine de pavot provenant de sources illicites. Comme l'année précédente l'OICS constate l'accroissement des stocks d'opiacés destinés à l'industrie pharmaceutique, et cela en dépit du fait que l'Inde a considérablement réduit la superficie de culture du pavot à opium pour 2002.

En ce qui concerne la culture illicite de pavot, le rapport s'arrête sur le cas de l'Afghanistan. Il donne acte de l'éradication de la production par les taliban en 2001, mais affirme qu'il existait des stocks importants d'opiacés dans le pays. Il appelle la communauté internationale à agir pour éviter la reprise de la culture du pavot en 2001-2002. En revanche rien n'est dit sur la Turquie où s'effectue l'essentiel de la transformation des opiacés en provenance d'Afghanistan, ni sur la Birmanie, où les autorités encouragent quasi ouvertement la production de pavot (et d'amphétamine), mais où l'organe onusien « cousin » de l'OICS, le PNUCID, mène des projets de développement alternatif.

Trois pages entières sont consacrées au cannabis. En effet la tendance dans de nombreux pays du monde à ne pas réprimer l'usage de cette drogue, apparaît à l'OICS

comme un précédent dangereux qui peut ouvrir une brèche dans le respect des conventions (« Il ne faut pas perdre de vue que toute modification du régime de contrôle du cannabis instauré par la Convention de 1961 aurait des effets profonds sur le système de contrôle international des drogues »). Ce chapitre comporte donc un long historique montrant comment s'est peu à peu construit le système d'interdiction et quelles sont les obligations des États dans ce domaine. Les Pays-Bas, le Canada et la Suisse, à des titres divers, sont sévèrement rappelés à l'ordre.

Après avoir rappelé que la législation néerlandaise réprime la culture, le commerce et la consommation de cannabis, il est écrit que « l'Organe réaffirme que l'exploitation de ces « coffee shops » ainsi que l'achat, le stockage et la vente du cannabis destiné à des usages non médicaux contreviennent aux dispositions de la Convention de 1961 ». Cette admonestation est suivie de l'affirmation que l'existence des coffee shops au nom de la distinction entre drogues dures et drogues douces n'a pas « empêché la poursuite d'un abus important de drogues dures ». Affirmation qui devrait pour le moins être nuancée, les statistiques avancées par les Pays-Bas tendant à montrer que la consommation d'héroïne dans ce pays est restée stable alors qu'elle augmentait dans de nombreux autres pays d'Europe jusqu'à la moitié des années 1990. À propos du Canada, sont mises en doute les conclusions scientifiques qui aurait conduit à autoriser l'usage des dérivés du cannabis à des fins médicales. Quant à la Suisse, elle fait l'objet d'une attaque en règle pour son projet d'autoriser les cultures et la vente de la production locale² « Le projet de loi suisse, s'il était adopté, contreviendrait non seulement à la lettre mais à l'esprit et aux buts essentiels des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues ».

Dans le même esprit, et comme chaque année, l'OICS se plaint que la mastication de la feuille de coca par les populations autochtones se

2. Voir Drogue Traffic International n°

poursuive en dépit de l'engagement pris par la Bolivie en 1961 d'éradiquer dans un laps de 25 années la culture de cocaïer. Nulle part il n'est pris en considération que la feuille de coca est un élément central de la culture indienne et de ses rituels et qu'elle constitue un apport essentiel en sels minéraux et vitamines pour des populations chroniquement sous-alimentées.

Analyse de la situation mondiale

AFRIQUE

Quatre pays seulement n'ont adhéré à aucun des trois principaux traités internationaux : l'Angola ; le Congo ; l'Érythrée et la Guinée équatoriale.

Trois tendances nouvelles sont observables : l'accroissement de la production, du trafic et de la consommation du cannabis ; l'abus croissant de substances psychotropes ; l'utilisation croissante du continent pour le transit de cocaïne et d'héroïne. Sur ces trois points, les illustrations suivantes sont fournies :

■ En Afrique de l'Ouest, en 2000, plus de 264 t de marijuana ont été saisies et 1 000 tonnes de plants de cannabis éradiqués au Nigeria. En février 2001, au Kenya, plus de 328 t de cannabis cultivé dans la région du Mont Kenya ainsi que d'importantes cultures de cannabis le long de la frontière avec l'Ouganda, ont été détruites. L'OICS, bien qu'estimant ne pas posséder d'évaluations fiables³ sur les cultures à « grande échelle » au Maroc, exhorte le gouvernement à pratiquer leur éradication et les pays européens qui sont destinataires à appuyer les efforts accomplis en ce sens.

■ À la consommation de drogues illicites s'ajoute celle de médicaments sans ordonnance ou détournés. Pour ce qui est des amphétamines, le Nigeria a représenté à lui-seul les trois-quarts de l'ensemble de ces saisies en Afrique. En revanche, près de 80 % de la métaqualone fabriquée illicitement dans le monde seraient consommées en Afrique du Sud. L'abus de solvants, de colles, en particulier par les enfants des rues, existe dans pratiquement tous les pays.

■ De la cocaïne brésilienne est envoyée en Angola pour être ensuite réexpédiée par la route vers l'Afrique du Sud via la Namibie. Le Maroc sert également de territoire de transit pour la cocaïne sud-américaine à destination de l'Europe.

On remarque que la seule stratégie proposée au Maroc et à l'Union européenne par l'OICSD est l'éradication, sans qu'il soit fait mention de l'éventuelle mise en place de solutions alternatives. Or comme nous l'avons montré dans un récent rapport⁴ seul le cannabis permet de fixer dans le Rif d'un à deux millions de personnes. Une éradication brutale risquerait de lancer une vague de migrant sans précédent vers l'Europe.

AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBES

Aux produits qui sont traditionnellement exportés d'Amérique du Sud – cocaïne, héroïne, marijuana – via l'Amérique centrale et les Caraïbes, s'ajoutent aujourd'hui, par les mêmes routes mais en sens inverse, l'importation d'ecstasy européenne destinée aux pays américains.

On observe que le trafic d'armes et de voitures volées emprunte les mêmes routes que la drogue et que le trafic de ces dernières entraîne un accroissement des consommations.

■ Le cannabis reste une ressource importante de revenus dans de nombreuses îles, en particulier à la Jamaïque. L'OICS demande aux pays concernés de tenter d'évaluer l'ampleur des cultures.

■ On estime que la cocaïne destinée aux États-Unis se partage de façon à peu près égale entre la route des Caraïbes (en particulier via Haïti et Saint Domingue) et celle de l'Amérique centrale (qui a perdu un peu de son importance du fait des contrôles accrus des États-Unis le long de la frontière mexicaine depuis le 11 septembre).

On peut-être surpris de voir le rapport se focaliser toujours sur les mêmes pays, la Jamaïque, et Haïti pour les Caraïbes. Alors que de nouveaux pays ont émergé en ce qui concerne la production et le trafic, par exemple Trinidad et Tobago, le cannabis et surtout le

transit de cocaïne (comme en témoignent les saisies maritimes considérables en provenance de ce pays). En outre plusieurs membres de ce gouvernement sont liés à ce trafic.

AMÉRIQUE DU NORD

Alors que l'abus de cocaïne se stabilise ou diminue au Canada, celui d'héroïne semble augmenter parmi le public jeune. Mais l'effondrement des prix et la plus grande pureté de l'héroïne permettent de l'inhaler ou de la fumer plutôt que de l'injecter. Une enquête menée à l'échelle nationale a montré qu'aux États-Unis, 3,8 millions de personnes abusaient de médicaments vendus sur ordonnance (analgésiques, tranquillisants, stimulants et sédatifs) et placés pour la plupart sous contrôle international.

■ Pour les États-Unis, l'OICS se félicite de la poursuite des initiatives de réduction de la demande notamment à travers la campagne nationale antidrogue ciblée sur les jeunes.

■ Sur la côte ouest du Canada, une grande partie de l'héroïne illicite est introduite en contrebande depuis l'Asie du Sud-Est. Les groupes criminels impliqués dans ces opérations sont de mieux en mieux organisés et ils interviennent de plus en plus activement dans le trafic de cocaïne au Canada.

On ne voit pas sur quels critères se fonde l'OICS pour avancer que la consommation de cocaïne se stabiliserait au Canada étant donné qu'il n'existe pas d'étude épidémiologique au niveau national mais seulement sur certaines catégories d'usagers ou dans certaines provinces. Les rapports qui existent dans la province du Québec, la plus touchée par la consommation de la cocaïne, tendent à montrer que la

3. Dans notre rapport sur « La situation du cannabis dans le Rif marocain », disponible sur le site de la MILDT (www.drogues.gouv.fr/actualites/parutions), nous montrons qu'il existe des sources fiables – rapports d'ingénieurs agronomes, du ministère de l'Agriculture marocain, etc. – qui permettraient d'évaluer de façon fiable les superficies de culture. Le problème c'est que l'OICS doit faire reposer ses statistiques sur les données fournies par les pays membres et que le gouvernement marocain estime les superficies cultivées à 50 000 ha, c'est-à-dire environ la moitié de ce qu'elles représentent en réalité.

4. *Idem.*

situation s'y aggrave⁵. En revanche il est vrai que l'héroïne est surtout consommée dans la province de Vancouver.

AMÉRIQUE DU SUD

La superficie cultivée de cocaïers rester stable. Néanmoins, au Pérou, on observe un renouvellement des cultures dans les zones où elles avaient été éradiquées. En Colombie, leur augmentation a été modérée de 1999 à 2000, passant de 160 000 ha à 163 000 ha.

Celle de pavot semble augmenter dans certains pays. La culture de cannabis est très répandue mais la production est destinée aux consommations locales.

■ L'abus de cocaïne augmente, surtout dans les pays de transit comme l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Équateur et le Venezuela. Au Pérou et en Bolivie la consommation de cocaïne a diminué en même temps que les superficies de cultures.

■ L'OICS cite Interpol qui indique que la production de cocaïne dans la sous-région se situe entre 700 et 900 tonnes.

■ Les saisies d'héroïne ont sensiblement augmenté en Colombie ces dernières années. En juin 2001, une saisie record de 67 kg de cette drogue a été effectuée. Au Pérou, en 2000, les autorités ont démantelé un laboratoire qui fabriquait de la morphine et saisi 710 kg de latex de pavot.

■ Les précurseurs introduits en contrebande sont principalement acheminés en Colombie. Ils proviennent des États-Unis, du Mexique, du Venezuela, des pays européens et de certains pays des Caraïbes.

■ Les mesures prises dans le cadre du Plan Colombie risquent de renvoyer le trafic dans les pays voisins, d'où une initiative plus globale des États-Unis sous le nom d'Initiative andine.

■ L'organe espère qu'une « évaluation adéquate et équilibrée des effets du programme d'épandage aérien sera effectuée en tenant compte notamment de l'impact des cultures illicites sur l'environnement et les populations indigènes⁶.

ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST

Le fait saillant dans la région est qu'après une diminution des superficies du pavot en Birmanie entre 1996 et 2000 (attribuée par l'OICS à l'action du gouvernement mais qui ont beaucoup à voir avec une sécheresse persistante), on s'attend à une augmentation en 2001. Cette reprise pourrait avoir été accentuée par la quasi-disparition des cultures dans l'autre grande région de production, l'Afghanistan. L'organe appelle à une coopération accrue de la communauté internationale à l'égard de la Birmanie alors que le gouvernement de ce pays est notoirement impliqué dans le trafic de drogues⁷.

■ Dans de nombreux pays, on assiste à une diminution de la consommation d'opiacés au profit de celle de dérivés amphétaminiques, en particulier d'ecstasy chez les jeunes. L'abus de ces substances qui est ancien au Japon est en République de Corée s'étend aujourd'hui aux Philippines et en Thaïlande.

■ Le cannabis est principalement cultivé au Cambodge, en Indonésie, au Laos, aux Philippines et en Thaïlande.

ASIE DU SUD

Cette région (Inde, Bangladesh, Népal, etc.) de transit des opiacés, située entre les deux grands pays de production, la Birmanie et l'Afghanistan, connaît une consommation croissante d'héroïne ainsi qu'une apparition de poly-toxicomanies incluant en particulier les dérivés amphétaminiques.

■ Le rapport insiste sur l'augmentation de la production de cannabis au Bangladesh et l'absence de campagne d'éradication dans ce pays.

ASIE DE L'OUEST

L'OICS prend acte de la diminution considérable de la culture du pavot à la suite du décret des Taliban en ce sens, mais note son augmentation dans les zones contrôlées par l'Alliance du Nord. « Toutefois, à la suite des événements militaires survenus à la suite du 11 septembre, des grandes quantités d'opiacés prove-

nant des stocks illicites ont été mises sur le marché ». Le rapport note que ces fluctuations de la production n'ont pratiquement pas eu d'influence sur les prix de l'héroïne dans les marchés de consommation.

■ L'augmentation des saisies en Asie centrale est attribuée au renforcement des contrôles exercé par les pays concernés. Il pourrait exister des laboratoires de transformation au Tadjikistan, bien qu'aucun d'entre eux n'ait jamais été découvert.

■ Les trafiquants de drogues ont établi des points de stockage et de transbordement au Kirghizistan, le long d'un itinéraire reliant l'Afghanistan à la fédération de Russie, ce dont témoigne la saisie, en juin 2001, de grandes quantités d'opium cachées dans des formes à Och (Kirghizistan).

EUROPE

On perçoit que c'est l'Europe de l'Ouest qui pose le plus de problèmes aux rédacteurs du rapport dans la mesure où les pays riches qui la composent se devraient de donner l'exemple. Mais il n'est pas non plus facile, du fait de leur poids au sein des Nations unies, de les attaquer trop frontalement. D'où un certain nombre de généralités et d'insinuations dans ce chapitre à travers lesquelles chacun est censé se reconnaître.

5. CPLT « Le point sur la situation de la toxicomanie au Québec en l'an 2000, septembre 2000 in Alain Labrousse « Rapport de mission Canada », OFDT, juin 2001. Selon le rapport sur le Québec « Près de 1 % des jeunes en milieu scolaire s'est déjà injecté des drogues ». En ce qui concerne la cocaïne, selon un rapport de la GRC, le pays pourrait compter 250 000 usagers. La moyenne chez l'ensemble des adolescents canadiens est de 2 % à 4 %. Une étude effectuée parmi les « enfants de la rue » dans l'ensemble du pays montre que le taux de consommation va de 31 % à Toronto à 85 % à Vancouver. En 2000, à Montréal-Centre, la prévalence de consommation de crack chez les enfants de la rue est de 18 % pour le dernier mois; de 6 % pour la dernière semaine et 2 % journalière; en ce qui concerne le chlorhydrate de cocaïne les chiffres sont respectivement de 4 %, 2 % et 1 %. Situation d'autant plus préoccupante que cette drogue est souvent injectée. L'importation de cocaïne est entre les mains d'organisations colombiennes en dépit des tentatives des Mexicains pour les concurrencer.

6. Alain Labrousse « Les cultures de coca font de la résistance » in OFDT Drogues Trafic International n° 12 de janvier 2002.

7. On peut voir par exemple « Karen dissidents, alliés de la junte et nouveaux trafiquants » in AEGD La Lettre internationale des drogues » n° 5 de février 2002.

■ Il est d'abord affirmé que ce continent « est le deuxième marché illicite du monde pour la cocaïne ». La présentation conjointe des pays d'Europe de l'Est et ceux de l'Ouest, permettent d'avancer que la consommation d'opiacés y est également à la hausse. Si cela est vrai pour les premiers, cela ne l'est pas en fait pour la majorité des seconds. Cette généralisation introduit en fait l'attaque la plus sérieuse: « Certains pays d'Europe occidentale tolèrent ouvertement l'abus, en particulier s'agissant du cannabis et de la MDMA (ecstasy) ». Il n'est pas précisé quels sont les pays d'Europe de l'Ouest qui « tolèrent ouvertement » la consommation d'ecstasy (peut-être le rapport fait-il ainsi allusion aux pratiques de testing).

■ Pour les dérivés du cannabis, c'est l'Albanie qui est la principale source interne à l'Europe de production. Des cultures de pavot ont été également découvertes pour la

première fois dans ce pays en 2001. Les critiques signalées plus haut quant à la tolérance de la distribution du cannabis, ne sont renouvelées que dans le cas des Pays-Bas.

■ Les saisies d'amphétamine ont diminué en Europe pour la deuxième année consécutive. Ce sont les Pays-Bas qui restent les premiers producteurs. Des laboratoires ont été également découverts en Pologne et en République tchèque. En outre, en août 2001, la police suisse a découvert, pour la première fois en Europe, un important réseau d'importation de ces substances à partir de l'Asie du Sud-Est. Cela n'empêche pas l'Europe d'exporter également l'amphétamine en Asie.

Océanie

L'Australie est un lieu de culture du cannabis, le plus souvent « sous abri », cela en dépit du durcissement de la législation visant ces substan-

ces ; Sydney est la plaque tournante de la distribution de l'héroïne d'Asie du Sud-Est dans le pays ; les saisies de cocaïne ont battu tous les records en 2000. Enfin, le nombre de laboratoires clandestins fabriquant des dérivés amphétaminiques augmente ainsi que les saisies de ces substances à l'importation.

■ L'OICS déplore que l'ouverture de salles d'injection ait été permise par les autorités locales, en contradiction avec les traités internationaux.

■ La Nouvelle Zélande est un lieu de transbordement pour des drogues destinées à l'Australie. Un nombre croissant d'île du Pacifique deviennent des centres financiers offshore : les îles Cook, Marshall, Nauru et Nioué qui ont été déclarées non coopératives par le Groupe d'action financière (GAFI).

Alain Labrousse ■

Drogue Trafic International (DTI) se situe dans le champ de la « géopolitique de l'offre » tel qu'il est envisagé par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'OFDT, dans un proche avenir, devra en effet alimenter l'OEDT d'informations et d'analyses sur ce thème. DTI se penche donc de façon prioritaire sur les réseaux alimentant l'Europe et la France ; sur les politiques des pays européens ainsi que les sur les pays bénéficiant de la coopération de la France dans le domaine des drogues. Les sources d'information sont officielles (gouvernements, PNUCID/ODDCP, OICS, Interpol, etc.) ou proviennent de « correspon-

dants » de terrain (chercheurs, membres d'ONG, journalistes, etc.). Bien que les articles soient publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, ils font l'objet préalablement de vérifications auprès de spécialistes, de recoupements, etc. En dépit de ces garanties, il est clair que « la géopolitique de l'offre » s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et ne peut reposer (sauf en ce qui concerne les saisies ou les arrestations par exemple) sur les mêmes critères que les autres publications de l'OFDT. D'où l'inclusion d'une rubrique « mise au point » incluant d'éventuelles rectifications ou commentaires.

Rédacteur en chef: Alain Labrousse/Assistant du rédacteur en chef: Hassan Berber
Directeur de publication: Jean-Michel Costes
Création graphique et mise en page: Frédérique Million

Ce bulletin paraît tous les mois, une fois par trimestre sur support papier et deux fois sur trois comme bulletin électronique.

OFDT - 105 rue la Fayette - 75010 - Paris
Tél: 01 53 20 16 16
Fax: 01 53 20 16 00
E-mail: ofdt@ofdt.fr
Site web: www.drogues.gouv.fr

Prochaine parution: 6 avril 2002
Contributions: date limite 26 mars 2002